Adequity

ADEQUITY
EURO STOXX TARGET 3

- **Titres de créance non garantis en capital (ni en cours de vie, ni à l'échéance)**[1]
- **Durée d'investissement conseillée :** 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Eligibilité :** Compte titres et assurance-vie



[1] En outre, l'investisseur supporte le risque de défaut de Société Générale. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Avec Adequity Euro Stoxx Target 3, l'investisseur privilégie un produit adossé au marché actions européen. Le remboursement du support est donc conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit (le 08 avril 2020) au-delà de 50% (exclu), l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -50% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 9,7%).

- Une perte en capital si l'Indice Euro Stoxx 50® a enregistré, à l'échéance, une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis le lancement est positive ou nulle

- Un objectif de gain de 10% par année écoulée si l'Indice Euro Stoxx 50® a enregistré une performance positive ou nulle à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) de 7,6%)

- Un objectif de gain de 5% par année écoulée si l'Indice Euro Stoxx 50® a enregistré une baisse limitée à 50% à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel de 4,3%)

Les termes «capital» et «capital initial» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Adequity Euro Stoxx Target 3 soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

AVANTAGES

- De l'année 1 à 7, si à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial et un gain de 10% par année écoulée (soit un TRA maximum de 9,7%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice enregistre une performance positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 80% (soit un TRA de 7,6%).
- Sinon, si l'Indice enregistre une performance négative mais supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 40% (soit un TRA de 4,3%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 50% depuis l'origine.

INCONVÉNIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30/03/2012, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective, le 08/04/2020.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 9,7%).
- Le rendement d'Adequity Euro Stoxx Target 3 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.

DÉTAILS DU
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ[1]

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle[2], dès que la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis la date de constatation initiale (le 30 mars 2012) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé[2] :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 10% PAR ANNÉE ÉCOULÉE

(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 9,7%)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE[1]

À l'échéance des 8 ans, le 30 mars 2020, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis la date de constatation initiale (le 30 mars 2012).

Cas favorable : Si la performance est positive ou nulle, l'investisseur reçoit, le 08 avril 2020 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 80%

(Soit un Taux de Rendement Annuel de 7,6%)

Cas médian : Si la performance est négative mais supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit, le 08 avril 2020 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 40%

(Soit un Taux de Rendement Annuel de 4,3%)

Cas défavorable : Sinon, l'investisseur reçoit, le 08 avril 2020 :

LA VALEUR FINALE[3] DE L'INDICE

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

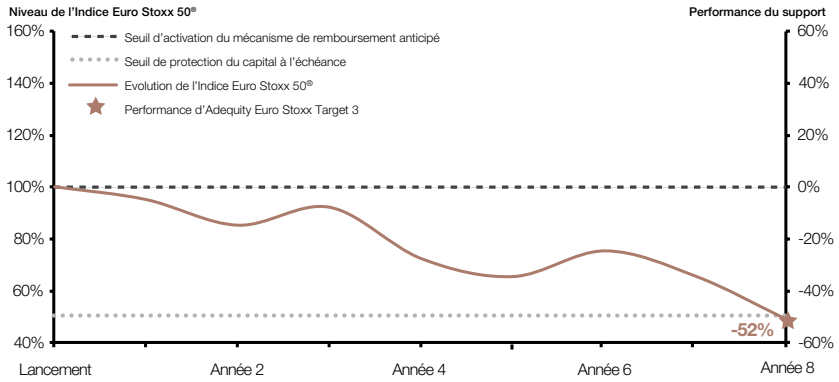


[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[3] La valeur finale de l'Indice Euro Stoxx 50® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

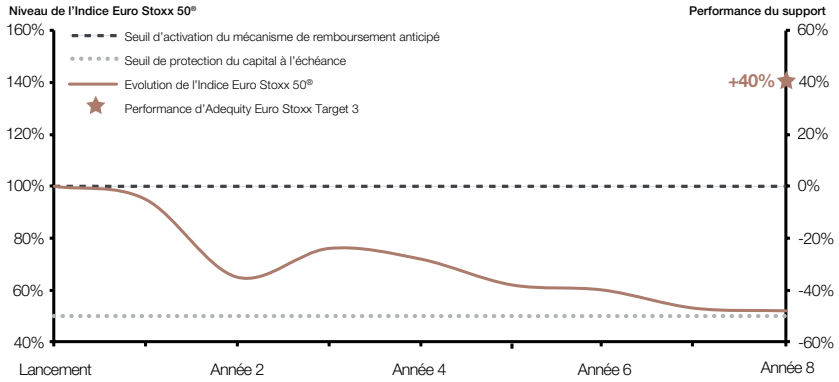


ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

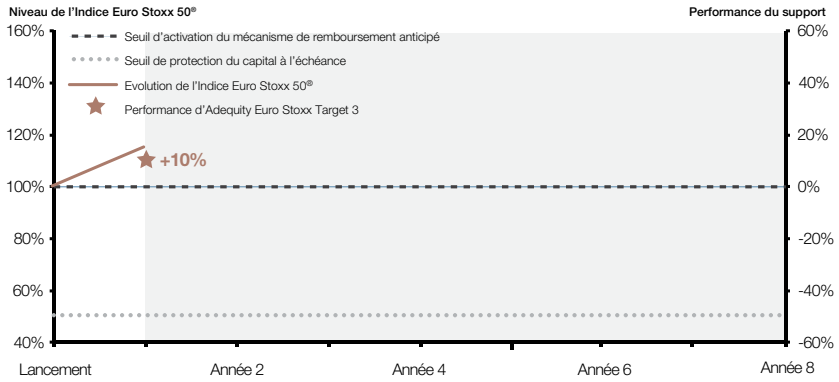
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50%



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50%



SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50%

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -52% depuis l'origine.
- **L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 48% de son capital initial[1].**
- Ce qui correspond à **un Taux de Rendement Annuel de -8,7%[1], égal au Taux de Rendement Annuel** pour un investissement direct dans l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50%

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -48% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%.
- **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 40%, soit 140%[1].**
- Ce qui correspond à **un Taux de Rendement Annuel de 4,3%[1], contre un Taux de Rendement Annuel de -7,8%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Adequity Euro Stoxx Target 3.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

- À l'issue de la première année, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive depuis l'origine (+15%). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.**
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un gain de 10% par année écoulée, soit 110%[1]**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 9,7%[1], contre un Taux de Rendement Annuel de 14,5%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement d'Adequity Euro Stoxx Target 3 à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

L'INDICE EURO STOXX 50® :
L'INDICE DE RÉFÉRENCE DE LA ZONE EURO

L'INDICE EURO STOXX 50®

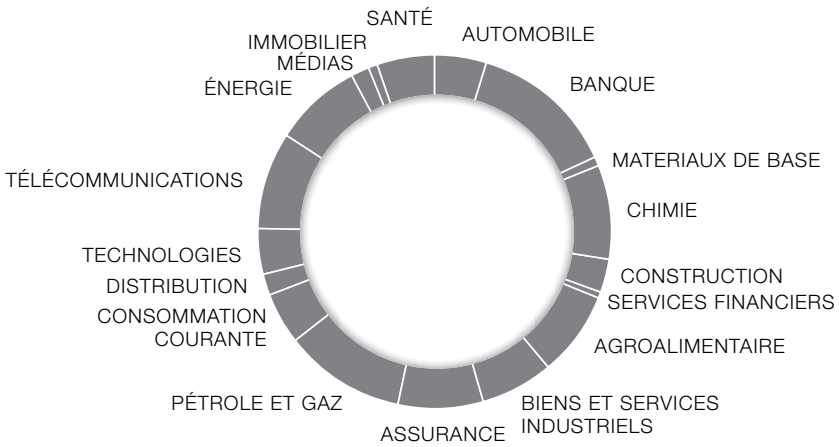
L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®



Source : Bloomberg, au 13/12/2011

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



LÉGENDE

AUTOMOBILE	4,8%
BANQUE	13,4%
MATÉRIAUX DE BASE	0,9%
CHIMIE	8,5%
CONSTRUCTION	3,0%
SERVICES FINANCIERS	0,6%
AGROALIMENTAIRE	7,9%
BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	6,5%
ASSURANCE	7,8%
PÉTROLE ET GAZ	11,1%
CONSOMMATION COURANTE	4,8%
DISTRIBUTION	1,8%
TECHNOLOGIE	4,3%
TÉLÉCOMMUNICATIONS	8,7%
ENERGIE	8,3%
MEDIAS	1,6%
IMMOBILIER	0,9%
SANTÉ	5,0%



Source : Bloomberg, au 13/12/2011

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES



Type	Titres de créance non garantis en capital à l'échéance
Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A+). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011171495
Code Eusipa	1260 – Express Certificates
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	Assurance-vie et Compte titres

Période de commercialisation	Entre le 03/01/2012 et le 30/03/2012, le prix progressera régulièrement au taux de 2,0% pour atteindre 1 000 euros le 30/03/2012
Prix d'émission	99,52% de la valeur nominale
Valeur nominale	1 000 euros
Date d'émission	03/01/2012
Date d'échéance	08/04/2020
Dates de constatations annuelles	02/04/2013; 31/03/2014; 30/03/2015; 30/03/2016; 30/03/2017; 03/04/2018; 01/04/2019; 30/03/2020
Dates de remboursement anticipé	11/04/2013; 09/04/2014; 10/04/2015; 08/04/2016; 10/04/2017; 12/04/2018; 10/04/2019
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®

Liquidité	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché - disponible sur Reuters et Fininfo.
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,69% du montant des Titres effectivement placés.
Commission de rachat	Néant
Règlement/Livraison	Euroclear France

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

Facteurs de risque : Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à toutes Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique «facteurs de risques» du prospectus du produit.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours ((en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 30 décembre 2011, se rattachant au prospectus de base en date du 21 avril 2011, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n de visa C-10647) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Disponibilité de la documentation du produit : La documentation juridique relative à l'émission peut être obtenue auprès de l'émetteur et de Société Générale, sur demande.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la «Personne Intéressée») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Absence d'offre de contracter : Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Société Générale est soumise, dans une mesure limitée, à la règlementation de la Financial Services Authority (la «FSA») au Royaume-Uni. Des informations supplémentaires concernant cet assujettissement limité à la réglementation de la FSA sont disponibles sur simple demande.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale, une entité du groupe de l'Emetteur (ci-dessous le «Garant»). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité de du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous- jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE «U.S. PERSON» (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l' «Indice») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' «Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Adequity

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy
92987 Paris – La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité Contrôle Prudentiel

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (120105) - Réf. (A) XXXX